

**L'adaptation aux directives de l'UE, c'est:  
Offensive contre la santé publique, contre le marché de  
l'électricité, contre l'instruction publique, contre La Poste,  
contre la fonction publique dans les cantons ...**

## **Assez! Il faut une autre politique!**

**Conférence nationale sur les conséquences  
des directives de l'UE en Suisse, 21 avril, Lausanne**

**En quelques heures, des centaines de travailleurs des services  
industriels de Genève ont signé un appel contre la libéralisation du  
marché de l'électricité (voir en page 4)**

Le Sommet des 27 chefs d'Etat et de gouvernement européens s'est déroulé les 8 et 9 mars derniers à Bruxelles. A en croire la presse, il aurait été pour l'essentiel consacré à la «lutte contre le réchauffement climatique». Toutefois, si l'on prend la peine de lire avec attention les différents documents issus de ce Sommet, on constate rapidement que cette préoccupation n'est en réalité qu'une façade et que le fond du problème est ailleurs. Certes, au point 27 des conclusions de la présidence, on peut lire: «Le Conseil européen souligne qu'il est primordial d'atteindre l'objectif stratégique consistant à limiter l'augmentation de la température moyenne mondiale à 2° C (...).» Mais ces lignes sont entièrement orientées par ce qui suit: «La production et l'utilisation d'énergie constituant les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre, il convient d'adopter une approche intégrée de la politique en matière de climat et de la politique énergétique en vue d'atteindre cet objectif.» Voilà donc ce qui était véritablement au cœur des débats: la politique énergétique! L'Union européenne (UE) n'a jamais caché ses intentions en la matière. Elle nous les a fait connaître à de nombreuses reprises, notamment par des directives telles que la 96/92/CE, la 98/30/CE, ou plus récemment la 2003/54/CE et la 2003/55/CE, qui organisent «l'ouverture des marchés» du gaz et de l'électricité à partir du 1er juillet 2007. Mais ici, elle entend franchir une nouvelle étape et sceller les questions de climat à celles de l'énergie. Ainsi, pour lutter contre le réchauffement climatique,

### Editorial

## **NON à la libéralisation du marché de l'électricité, NON à la politique de l'UE**

Par Eric Perruchoud

le Conseil européen «réaffirme que (...) la première mesure qu'il entend prendre est de veiller en temps opportun à la mise en œuvre intégrale, en respectant l'esprit et la lettre, de la législation existante sur le marché intérieur relative à l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité.» Pour ce faire, il exige que soit mise en place sans tarder «une séparation effective des activités d'approvisionnement et de production, d'une part, et de la gestion des réseaux, d'autre part.» En clair, l'UE fait rimer «lutte contre le réchauffement climatique» et «liquidation définitive de tous ces monopoles qui combinent à la fois production et distribution».

C'est cette même politique de privatisation qui s'applique aujourd'hui en Suisse au travers de la loi, adoptée il y a peu par le Parlement, «sur l'approvisionnement en électricité» (LApEL). Cette loi, qui comme le rappelle Josef A. Dürr, directeur de l'As-

sociation des entreprises électriques suisses, est parfaitement «eurocompatible», ne fait que reprendre sur le fond les objectifs de la Loi sur le marché de l'électricité (LME), rejetée en votation le 22 septembre 2002. Les 950 signataires de la pétition lancée le 6 mars dernier par le personnel des Services industriels de Genève (SIG) n'ont-ils dès lors pas raison de s'interroger: «Si le peuple a refusé la LME, pourquoi accepterait-il la LApEL?» N'ont-ils pas raison d'affirmer: «Au vu des échéances, les forces qui ont permis de gagner le vote contre la LME, dont le Parti socialiste, se doivent d'évaluer le mandat qui leur a été confié» et d'exiger du PSS et de l'USS «de lancer le référendum contre la LApEL» sans attendre?

Le 21 avril prochain se tiendra, à l'initiative de syndicalistes et de membres du Parti socialiste, la 3e rencontre nationale «sur les conséquences des directives de l'Union européenne en Suisse». Il est un fait indéniable qu'aujourd'hui, en Suisse, la quasi-totalité des attaques contre les services publics, les assurances sociales et les droits démocratiques trouvent leur origine dans les directives de Bruxelles. Pour nombre de travailleurs, le refus de cette politique s'impose de plus en plus comme une nécessité impérieuse, une question de survie. C'est certain, le respect de la démocratie et de la souveraineté nationale, l'existence même des services publics sont incompatibles avec le traité de Maastricht. C'est pourquoi, pour mettre un coup d'arrêt à cette politique de démantèlement, il nous faut dire NON à l'Union européenne!

21 avril 2007, Lausanne

## 3<sup>ème</sup> Rencontre nationale sur les conséquences des directives de l'UE en Suisse

◆ *Les travailleurs de ce pays sont attachés à la défense des conquêtes sociales et démocratiques. Ils en ont fait la preuve une nouvelle fois avec le référendum contre la révision de l'AI. Après les référendums contre la révision de l'AVS, contre la LME, l'initiative Services postaux pour tous... Or dans les cantons, dans les communes, et à l'échelle de la Confédération, une offensive brutale, concertée, vise à anéantir toutes les conquêtes sociales. Partout, cette offensive passe par la remise en cause des mécanismes de la démocratie directe, notamment au niveau cantonal, par les concordats intercantonaux, par les conférences de chefs de département... Les travailleurs, les jeunes, la population sont amenés à poser la question: jusqu'où l'adaptation aux directives de l'UE peut-elle entraîner le gouvernement dans la destruction de ce qui constitue le socle historique des conquêtes dans ce pays? Et surtout, comment peut-on les arrêter?*

Genève, le 7 mars 2007

**Alexandre Anor**, ancien député PS Genève;

**Jean Clivaz**, ancien président du SEV;

**Luc Deley**, membre du PS, syndicaliste SSP;

**Daniel Hofer**, membre du PS Neuchâtel, syndicaliste Unia;

**Graziano Pestoni**, député PS Tessin, syndicaliste SSP;

**Jacques-Eric Richard**, ancien député PS Genève.

### Chères camarades, chers camarades,

Le regroupement de socialistes et syndicalistes vous invite à la 3<sup>e</sup> rencontre nationale sur les conséquences des directives de l'Union européenne en Suisse qui se déroulera le samedi 21 avril 2007 à Lausanne dès 10h00.

A quelques mois des élections fédérales, confrontés à une offensive sans précédent du Conseil fédéral et de la majorité bourgeoise des Chambres contre les services publics, contre les assurances sociales, mais aussi contre la démocratie, nous voulons discuter des questions suivantes:

Comment faire pour battre la droite et sa politique de démantèlement social?

Comment faire pour que les revendications de défense des services publics, défense des assurances sociales, de la santé, défense de la démocratie, s'expriment dans un vote

PS ?

L'offensive à laquelle nous sommes confrontés, même si d'aucuns s'attachent à le cacher, est reliée directement aux directives et à la politique de l'Union européenne :

◆ Pascal Couchepin préconise d'élever à 67 ans l'âge de la retraite, il fait exactement ce que font les pays de l'UE en conformité avec les décisions du sommet de Barcelone.

◆ La Loi sur l'approvisionnement du marché de l'électricité (LapEL), que les Chambres fédérales s'apprentent à adopter, répond aux directives 96/92 CE et 2003/54 CE et au calendrier de l'UE.

◆ Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 date de l'entrée en vigueur de la modification de la Lamal se sont plus de 150'000 personnes qui sont exclues du remboursement des soins. Des milliers de lits de soins aigus sont fermés : maternité, urgences pédiatrique sont liquidées au nom des mesures d'assainissement budgétaire. C'est l'Europe de Maastricht en marche !

◆ Le plan de restructuration des offices de postes s'inscrit dans la logique du démantèlement et de privatisation de la poste exigée par les directives européennes.

Dans une déclaration à propos du différend fiscal entre la Suisse et l'UE, retransmise par la TSR, Micheline Calmy Rey a affirmé que les prétentions

de l'UE étaient une atteinte à la souveraineté de la Suisse et que l'UE n'avait aucune compétence pour exiger la modification des lois et des constitutions cantonales votées par le peuple et ses représentants. Sans pour autant défendre les privilèges fiscaux, nous disons : Micheline Calmy Rey a parfaitement raison. Or, il se trouve que l'UE, cherche à imposer ses diktats dans tous les domaines.

Il faut encore ajouter que le démantèlement du fédéralisme, de la souveraineté cantonale et de la démocratie, exigé par Bruxelles et que dénonce à juste titre la Conseillère fédérale socialiste, est déjà à l'œuvre sous la forme de la RPT. Cette loi confère des droits étendus aux Conférences des chefs de département, qui tendent à se substituer aux parlements élus et à interdire le recours aux droits d'initiative et de référendum.

C'est pourquoi les militants socialistes qui se sont opposés au congrès de Sursee au point 16 de la plate-forme électorale, qui demande l'adhésion rapide à l'Union européenne, avaient raison de dénoncer les conséquences d'une orientation contraire aux aspirations et aux revendications de la majorité de la population et de dire non à l'adhésion à l'UE.

Avec 68'000 signatures récoltées sur le référendum contre la 5<sup>e</sup> révision de l'AI, les travailleurs ont démontré une nouvelle fois leur volonté de défendre les assurances sociales contre les plans de démantèlement de la droite. Nous avons eu raison, lors de notre réunion du 18 novembre 2006, d'engager la bataille pour que l'Assemblée des délégués du PSS apporte son soutien au référendum. Sans en faire un préalable à l'action commune, nous avons clairement établi le lien entre la 5<sup>ème</sup> révision de l'AI et les «Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi» de l'UE. Dans un rapport daté du 12 octobre 2006, la Commission

européenne affirme que «les gouvernements doivent procéder à des réformes des systèmes de retraite, de soins de santé et de prise en charge de la dépendance. Mais les réformes des retraites doivent nécessairement s'accompagner d'un allongement de la période de vie active».

N'y a-t-il pas là l'expression concentrée des problèmes auxquels nous sommes confrontés, mais aussi de la direction à prendre pour trouver une issue positive à ces problèmes ? D'un côté les exigences de l'Union européenne reprises à leur compte par le Conseil fédéral et la majorité bourgeoise des Chambres, de l'autre la population laborieuse s'appuyant sur les droits populaires, sur ses organisations, le PSS et l'USS, pour défendre ses droits ?

◆ Alors qu'une majorité du peuple s'était opposée à la LME, nous voulons que les syndicats et le PSS engagent la bataille contre la Lapel.

◆ Nous nous engageons à combattre pour la victoire du référendum contre la 5<sup>e</sup> révision de l'AI, à combattre contre le démantèlement de la santé.

◆ Nous voulons prendre des initiatives pour que l'unité la plus large s'exprime dans le vote pour les candidates et les candidats du PSS.

◆ Travailleurs, syndicalistes, membres du Parti socialiste, nous voulons tout mettre en œuvre pour infliger une défaite aux partis de droites, lors des élections fédérales. Nous voulons que soit défaite leur politique de démantèlement répondant aux exigences de l'UE.

Dans l'attente de vous rencontrer bientôt, nous vous adressons, chères et chers camarades, nos cordiales salutations.

**Pour toute information :**  
**Alexandre Anor**  
**Avenue Crozet 7**  
**1219 Châtelaine**  
**alex.anor@bluewin.ch**

21 avril 2007, Lausanne

# «L'union européenne et la liquidation de l'école»

## Lettre aux enseignants

Chères et chers collègues, chères et chers camarades,

Depuis des décennies, la politique de l'Union européenne en matière d'instruction publique vise à adapter les systèmes éducatifs aux exigences formulées par les « marchés » et notamment plus concrètement par la table ronde des industriels européens (ERT), laquelle se définit ainsi : « forum informel réunissant 45 chefs d'entreprises et directeurs de principales entreprises multinationales européennes, couvrant un vaste éventail de secteurs technologiques et industriels ».

Dans ce cadre, les CEO d'entreprises telles que Nestlé, Fiat, Nokia, Total, Suez, Telefonica... et des dizaines d'autres se réunissent en « groupe de pression » et dictent à la commission européenne la politique qu'elle doit impulser en matière d'instruction publique.

Dans le premier de leurs textes à ce propos, qui date de 1989, on insiste sur : « l'importance stratégique vitale de la formation et de l'éducation pour la compétitivité européenne ». Il faut, en toute logique, « une rénovation accélérée des systèmes d'enseignement et de leurs programmes (...) l'industrie n'a qu'une très faible influence sur les programmes enseignés ». L'objectif de cette politique est

de déréglementer les relations de travail – notamment par la liquidation du lien entre les qualifications acquises et les relations de travail codifiées : il faut que les travailleurs soient opérationnels immédiatement, mais privés de droits.

### Lisbonne

Dont acte : le sommet européen de Lisbonne, en mars 2000, fixait à l'UE l'objectif de « devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Parmi les mesures mises en avant, le bouleversement des systèmes d'instruction publique figurait en bonne place. La ligne directrice n° 26 indiquait qu'il faut : « adopter un cadre européen définissant de nouvelles compétences de base dont l'éducation et la formation tout au long de la vie doivent permettre l'acquisition : **compétences en technologie de l'information, langues étrangères, culture technologique, esprit d'entreprise et aptitudes sociales** ».

### Mémorandum de la Commission

Aussitôt, la commission produit un *Mémorandum sur l'éducation tout au long de la vie*, qui vise à préciser ce qu'il faut entendre concrètement par là, dans une série de « messages » :

**1** Nouvelles compétences : « Les employeurs exigent de plus en plus la capacité d'apprendre, d'assimiler rapidement de nouvelles compétences et de s'adapter à de nouveaux défis et contextes ». Les écoles doivent produire des travailleurs corvéables (employables, dit-on plutôt aujourd'hui).

**2** Financement : les travailleurs doivent s'adapter tout au long de la vie à leurs frais : « les intéressés sont encouragés à participer au financement de leur propre formation grâce à une épargne et des versements spéciaux auxquels viennent s'ajouter des sommes

équivalentes ou complémentaires provenant d'aides et d'allocations publiques ou privées ». En outre, ils sont invités à se former sur leur temps de congé.

**3** Changement de la profession d'enseignant : « une réorientation majeure doit intervenir en direction de systèmes de formation et d'éducation axés sur l'utilisateur et caractérisés par des frontières perméables entre les différents secteurs et niveaux. »

L'École doit s'adapter à tous ses clients, c'est-à-dire aux « apprenants » qui sont confrontés à l'impératif de s'adapter aux exigences des patrons, et aux patrons eux-mêmes, qui exigent de pouvoir participer au pilotage des écoles. Il ne peut plus être question d'accepter qu'il y ait des « pédagogues », c'est-à-dire des « guides », élaborant eux-mêmes des objectifs pédagogiques. C'est le « client » qui décide de ses objectifs – c'est-à-dire des objectifs qui lui sont imposés par son « employabilité » - et qui fait appel à une formation à la carte pour les atteindre.

**4** Revaloriser la formation : « Il est absolument essentiel d'élaborer des systèmes de « validation des acquis de l'expérience » (VAE) (...) Les systèmes de VAE évaluent et reconnaissent les compétences, l'expérience et le savoir acquis au fil du temps et dans différents environnements, y compris dans un cadre non formel ou informel ». C'est la liquidation d'institutions scolaires fondées sur des cursus qu'elles définissent elles-mêmes, et aboutissant à des qualifications reconnues qui est programmée ici.

**5** Une nouvelle conception de l'orientation scolaire et professionnelle est élaborée, permettant à chacun de mieux mesurer ce qui est nécessaire à son « employabilité », et comment il peut s'adapter.

**6** Finalement, pour permettre une plus grande perméabilité aux pressions d'ordre privé qui visent les institutions scolaires, la commission cher-

che à imposer la décentralisation des systèmes, l'autonomie régionale et locale des institutions.

### Sans être membres de l'UE...

Comment ne pas être frappé par la ressemblance entre ces propositions et les politiques qui visent à s'imposer, à tous les niveaux, dans les cantons suisses ? Pour mieux contourner les résistances opposées à cette politique par les travailleurs et les institutions elles-mêmes, le Conseil fédéral a opté pour la mise en place de mécanismes qui permettent de contourner les mécanismes de la démocratie directe.

En effet, traditionnellement du ressort des parlements cantonaux depuis 150 ans, l'instruction publique leur échappe progressivement depuis une décennie, avec la place prépondérante prise par la CDIP et les concordats inter-cantonaux obligatoires. Il ne s'agit que d'arracher les écoles au contrôle des parlements élus, et à toute forme de régulation interne. Harnos, Pecaro, la nouvelle maturité, la réforme de la formation professionnelle, sans compter la réforme de Bologne qui s'est imposée hors de toute discussion démocratique... Toutes ces « réformes », inspirées directement de l'UE, visent à transformer les écoles en autre chose. Ils veulent en faire des lieux de formatage de travailleurs à la fois employables et précaires, privés de tous droits. Ils remettent en même temps en cause le *droit à la formation*, puisque la fréquentation des « lieux de formation » devient payante, et que les « apprenants » sont désormais responsables de se former.

C'est pour cela que j'invite les enseignants à participer à la 3<sup>ème</sup> conférence sur les conséquences de l'application des directives de l'UE en Suisse, le 21 avril à Lausanne.

**Max Robert, syndicaliste du secteur de l'enseignement.**

3<sup>ème</sup> Rencontre nationale sur les conséquences des directives de l'UE en Suisse

Samedi 21 avril 2007, à 10h, Lausanne  
Salle Jean Jaurès, Maison du peuple  
Place Chauderon 5

Canton de Genève: offensive contre la fonction publique

## Loi sur le personnel de l'administration cantonale

◆ En date du vendredi 23 mars 2007, le Grand Conseil, à sa grande majorité, tous partis confondus, a voté le projet de loi qui modifie la LPAC, la loi sur le personnel de l'administration cantonale. Cette loi concerne 27'000 personnes, dans les secteurs de l'administration, des hôpitaux, de l'enseignement, de la police, des prisons, de l'université et du personnel subventionné.

### Les principales modifications sont :

**1** La suppression de l'enquête administrative lors de la procédure de licenciement lié à un motif fondé, basé sur l'insuffisance de prestations, l'inaptitude à remplir les exigences du poste ou à la disparition durable d'un motif d'engagement (article 21 et 22 nouveaux). Il est par contre précisé que l'employeur est tenu à chercher préalablement si un autre poste peut être proposé, sans obligation formelle. L'enquête reste obligatoire en cas de faute grave. Il faut savoir qu'en quatre ans, il y a eu une trentaine de licenciements, mais que personne ne peut encore prédire l'effet de la suppression de l'enquête administrative.

**2** La sous-délégation lors des engagements du personnel fixe, qui passe du Conseil d'Etat en tant que collègue gouvernemental au Conseiller d'Etat, en tant qu'individu et au chef de service pour le personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire. Cela signifie une diminution de l'homogénéité des décisions, dans le sens d'une décentralisation administrative.

**3** Les autres modifications sont en faveur du personnel, à savoir principalement l'engagement dans la classe de fonction (actuellement l'engagement se fait une classe en dessous, ce qui correspond à moins 4,5 % de salaire pendant trois ans), la réduction de la période probatoire de trois à deux ans.

Ces modifications avaient été discutées et proposées par le conseil d'Etat lors des négociations en 2006, qui avaient abouti à la signature de l'accord du 20 mars 2006. A ce moment là, le Cartel Intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné, qui regroupe l'ensemble des syndicats du service public, avait fait mentionner dans l'accord: «Le Cartel a pris acte du projet de loi de modification de la LPAC B5 05 tel que proposé par le Conseil d'Etat à l'issue de négociations difficiles. Ce projet de loi garantit le maintien d'un cadre légal statutaire et les garanties attachées au régime de droit public. Toutefois, le Cartel a rappelé ses inquiétudes et son opposition aux licenciements facilités et à une sous-délégation excessive en matière de gestion du personnel». Le cartel renonçait à recourir à tout moyen de lutte sur la question de la modification de la Lpac. La position du Cartel a évolué depuis, puisque le dernier tract qualifie le projet «d'acceptable», et ceci alors que le projet de loi PL 9275 du parti libéral n'a pas été retiré, PL qui vise à détruire complètement le statut et contre lequel le personnel s'était mobilisé en 2004 avec une pétition munie de plus de 15'000 signatures.

### Lutter pour l'emploi et les prestations

Il faut bien voir que la Lpac, en facilitant les licenciements, est un maillon de la mise en œuvre de la réforme de l'Etat de Genève (GE-Pilote) et du programme du Conseil d'Etat qui vise à économiser 5% d'ici 2009 dans la fonction publique. Le Conseil d'Etat a déclaré vouloir chercher des économies de 100 millions sans baisse des prestations ni d'augmentation des impôts. Or, considérant que la masse salariale représente plus de 60 % du budget de fonctionnement, il va sans dire que les économies vont se concentrer sur les salaires et les postes, les fameuses mesures d'efficacité n'étant là que pour

donner une image de «bon management». Dès lors, dans tous les départements et tous les services, le personnel et ses syndicats ne pourront faire l'économie de suivre toutes les mesures qui ne manqueront pas d'arriver, pour défendre aussi bien les postes de travail que les prestations. Concernant les déficits de l'Etat, il ne faut pas oublier la politique des «caisses vides» imposée par la droite notamment grâce à une initiative, 1999, qui a permis de diminuer les impôts pour les hauts revenus, réduisant de plus de 300 millions, par année, les recettes de l'Etat.

### Quel lien Ge-Pilote et la LOLF?

D'abord, malgré le titre «local», GE-pilote n'est pas une nouvelle recette, car c'est la reprise mot pour mot du mécanisme de la LOLF, la loi organique relative aux lois de finances française, qui a mis en place le premier budget national par prestations, compatible avec l'Union Européenne. La LOLF est un élément essentiel de la réforme de l'Etat. Il s'agit d'amener les services à définir des «priorités» dans les missions du service public compte tenu des moyens dont ils disposent, par opposition au système traditionnel qui consiste à donner les moyens aux services d'appliquer l'ensemble de l'arsenal juridique et réglementaire dans le cadre du respect de l'égalité en droits du citoyen devant la loi. La LOLF va favoriser directement l'externalisation par ses calculs de coûts, de la performance, de l'évaluation. La LOLF consiste à donner une enveloppe à chaque service départemental ou régional y compris le montant des rémunérations du personnel, avec un plafond d'emplois et une masse salariale à ne pas dépasser. Les crédits en personnel ne peuvent pas être transférés vers des dépenses d'investissement ou de fonctionnement, mais pas réciproquement. La LOLF est une attaque sans précédent contre le

statut des fonctionnaires et le service public en France

Un professeur de droit dans une revue officielle ( RFFP n°86) indique :

«A cet égard, l'influence du droit communautaire sur la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 a été prépondérante... cette loi traduit le passage d'une culture politique à une culture de management qui s'enracine dans une logique d'entreprise, centrée autour de la recherche du résultat. Cette culture financière a été portée et même forgée par les normes et la logique d'une économie de marché qui est précisément à la base de la construction de l'Union européenne. C'est dans cet esprit et dans le cadre du principe de la libre concurrence que la Communauté européenne, puis l'Union économique et monétaire, constituent non seulement le creuset mais encore le vecteur des transformations fondamentales du système financier public qu'est l'adoption en France de la LOLF».

A Genève, GE-Pilote fédère différentes réformes et modifications comme la comptabilité analytique, le calcul des coûts par prestations, la définition des prestations, le plan quadriennal, le frein à l'endettement. Un des objectifs est de passer d'un budget par rubriques budgétaires (le parlement donne les moyens aux services publics) à un budget par prestations, qui définit des prétendues priorités compte tenu des moyens alloués par le Parlement. Ce n'est plus le même système de gestion de l'Etat: en effet, il se fonde sur les mécanismes du traité de Maastricht, qui imposent des limites aux déficits des budgets, favorisant ainsi le démantèlement de pans entiers des services publics. C'est un changement qualitatif du fonctionnement de la République.

### Accélérer la mise en œuvre de l'audit Andersen

Après l'échec du New public

## Le peuple a refusé la LME, pourquoi accepterait-il la LApEL? Non à la libéralisation du marché de l'électricité

◆ *A l'heure où l'Assemblée fédérale s'apprête à ouvrir la discussion sur la libéralisation du secteur de l'électricité, les travailleurs des SIG, avec leur syndicat, contribuent à ce débat en faisant circuler un appel. Plus de mille signatures ont d'ores et déjà été récoltées, en quelques jours. Nous reproduisons ci après leur argumentaire. L'appel est disponible auprès des diffuseurs du Journal.*

**E**n décembre 2006, le Conseil national a repris les discussions sur la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEL). Si l'assemblée n'a pas réussi à lever les divergences subsistant avec le Conseil des Etats, il ne fait plus aucun doute que durant la session de printemps, la loi sera votée par le Parlement. Au vu de ces échéances, les forces qui ont permis de gagner

le vote contre la LME se doivent d'évaluer le mandat qui leur a été confié par le peuple en 2002.

Quant à nous, nous estimons que la LApEL ne fait que reprendre les objectifs de la LME: elle ouvre le marché de l'électricité, et ne préserve ni la sécurité d'approvisionnement, ni les emplois, ni le service public, il faut la rejeter.

Le 22 septembre 2002, à l'appel de l'USS et du PSS, 52.6 % du peuple suisse a rejeté la Loi sur le marché de l'électricité (LME). Notre argumentation se basait sur divers points, repris maintes fois lors des travaux sur la nouvelle loi :

- ◆ Les dysfonctionnements des mécanismes de marché et la volatilité du marché de l'électricité;
- ◆ La diminution des investissements sur les réseaux et la production, engendrant l'augmentation des pannes;
- ◆ La concentration des ac-

teurs du marché et ses graves conséquences pour l'emploi;

- ◆ Le pouvoir des grands producteurs sur le marché (oligopoles);

- ◆ La faible diminution des prix et le risque pour le contribuable et les salariés de passer deux fois à la caisse;

- ◆ La prédominance des coûts engendrés pour la collectivité en regard des gains attendus;

- ◆ Il s'engage à veiller à ce que le verdict des urnes, «prouvant que le peuple a senti où est son intérêt» soit respecté par le Parlement.

(tiré de l'argumentaire du SSP-VPOD devant la Commission énergie du Conseil National - CEATE-N)

### La LApEL, qui ne fait que reprendre les objectifs de la LME, prévoit :

- ◆ Ouverture du marché pour les consommateurs de plus de 100'000 kWh, soit plus de 52 %

de consommation suisse (pour moins de 1% des raccordements), et ouverture totale 5 ans après, soumise à référendum facultatif (Art. 30).

- ◆ Constitution d'une société nationale de réseau de droit privé (Art. 17) qui «doit veiller à ce que son capital et les droits de vote soient détenus en majorité, directement ou indirectement, par les cantons et les communes».

- ◆ L'introduction de mesures visant à développer les énergies renouvelables, moyennant un prélèvement pouvant aller jusqu'à un maximum de 0,6 ct/kWh, ce qui sera loin d'être suffisant ces prochaines années et n'empêchera pas le lobby des électriciens de vouloir construire des centrales polluantes, nucléaires ou à gaz.

- ◆ Eventuellement l'Art. 26 bis introduisant des maigres mesures de reconversion et de formation pour les 5 à 6'000 employés de la branche, qui pâtiront de cette libéralisation et des privatisations ou externalisations qui s'en suivront.

Aucun de ces éléments ne va dans le sens de la volonté populaire qui a refusé la LME.

Même si l'acceptation du PSS et de l'USS s'articule aujourd'hui sur le fait que l'absence d'une loi est pire qu'une loi de libéralisation. Cette affirmation a du sens dans la mesure où un arrêt de tribunal fédéral s'est effectivement permis de bafouer la volonté populaire, ouvrant le marché de fait et de façon sauvage avec comme seul carcan la Loi sur les Cartels.

Cependant, cet état de fait n'est pas inéluctable, certains cantons, Fribourg, Neuchâtel et Vaud se sont dotés de des lois transitoires permettant de donner un cadre légal à la distribution d'énergie sur leur territoire A Genève, une Initiative allant dans ce sens est pendante, mais a déjà fait l'objet d'une validation du TF quant à la validité constitutionnelle de son objet. Il est donc tout à fait possible de mettre un frein à la libéralisation du Marché de l'électricité.

SSP Genève

### Suite de la page 4

management, après la mise en place chaotique de contrats de prestations service après service, exigée par le fameux rapport de l'audit Arthur Andersen, il s'agit maintenant d'organiser depuis le sommet de l'Etat le fonctionnement généralisé d'un système de «contrats de prestations avec enveloppe budgétaire», impliquant des économies, voire d'ouverture des marchés ou d'abandon de tâches, pour prétendument recentrer l'action «essentielle de l'Etat».

La LPAC s'inscrit dans la mise en place de cette politique. Il ne peut y avoir un quelconque soutien des articles qui diminuent la protection du personnel. De même, GE-Pilote doit être dénoncé pour ce qu'il est, un projet qui tourne le dos à la République, qui, elle, est fondée sur le Parlement, qui vote des lois et qui donne des moyens pour accomplir les missions du service public.

réd.

### LOLF, Union européenne, service public

Quels sont les principes généraux de la LOLF? Rappelons simplement ici que le budget de l'Etat autrefois organisé et voté par ministères, est désormais structuré en «programmes» et «missions», suivis par des «indicateurs de performances» calqués sur la logique de fonctionnement et de gestion d'une entreprise privée. La notion même «d'emplois budgétaires» disparaît, remplacée par celle «d'équivalents plein temps» indépendamment du statut des salariés (qui peuvent être indistinctement de droit public ou privé, permanent ou précaire). Les «gestionnaires» de programmes, à tous les niveaux, sont même incités à réduire à leur guise les dépenses en personnel en sous-traitant les missions au secteur privé.

Faut-il rappeler que pour l'Union européenne, la notion de service public est inconnue? Bruxelles n'admet l'existence de des «services d'intérêt général»: «le fait que les fournisseurs de services d'intérêt général soient publics ou privés n'a pas d'importances dans le droit communautaire», affirme la Commission européenne dans son Livre Blanc.

Il est important de préciser que la fameuse pétition pour des services publics de qualité lancée actuellement par la confédération européenne des syndicats (CES), qui n'a rien d'un syndicat, ne veut pas défendre les services publics. Elle n'est qu'un plaidoyer en faveur de ces services d'intérêt général. Toute l'argumentation du texte est annulée par un renvoi de bas de page, écrit en tout petits caractères, qui précise: «Les services publics sont appelés services d'intérêt général (SIG) et service d'intérêt économique général (SIENG) dans la terminologie européenne». Tromperie!

Préparation de la délégation suisse à Bruxelles

## Suisse : Destruction massive de la santé publique

**Les attaques contre le système de santé publique reposent essentiellement sur 3 axes :**

**1** La mise en œuvre des politiques d'austérité sur le plan financier, frein à l'endettement, qui sont en tout point conformes aux critères de convergence du traité de Maastricht. Cette politique a abouti dans les cantons romands, ceux que nous connaissons de part notre implantation,<sup>1</sup> à des fermetures massives de lits de soins aigus, à la liquidation des hôpitaux de proximité, maternité, urgences, etc.

Actuellement se sont les statuts, conventions collectives et autres garanties pour le personnel qui sont remis en cause avec, comme à Neuchâtel, des baisses de salaires pouvant aller jusqu'à 1000.- Frs par mois, c'est-à-dire 650 Euros par mois !

Cette politique aboutit au transfert de lits de soins aigus en lits de soins chroniques (Etablissement médico-sociaux). Cet artifice juridique permet la privatisation de toute l'activité de soins chroniques, principalement la gériatrie, et la psychiatrie qui sont confiés à de véritables entreprises de soins dont le seul objectif est de faire des bénéfices. Cette politique aboutit à un véritable pillage des fonds publics par le milieu des affaires, en particulier le secteur de l'immobilier et le secteur bancaire.

Ainsi le projet de révision de la Lamal insiste sur le fait que «les assurés obtiennent dès maintenant le droit à une subvention cantonale pour les traitements stationnaires, indépendamment qu'ils se fassent soigner dans un hôpital public ou privé (...) Il s'agit d'un pas en faveur de l'introduction d'une concurrence accrue dans le monde hospitalier»

La politique de l'UE se retrouve dans la création d'hôpitaux inter-cantonaux. Cette

structure qui n'a aucune base légale et administrative ne permet que l'existence d'hôpitaux privés laissant le personnel hors de tout statut. Les conditions de travail dans ces secteurs sont dignes du 19<sup>e</sup> siècle avec le travail sur appel, des horaires de travail pouvant aller jusqu'à plus de 70 heures d'affilée dans les salles d'OP et les urgences. Et ceci au mépris de la loi et de toute règle de sécurité.

En soins intensifs de pédiatrie, le personnel doit faire appel à la famille pour surveiller le monitoring de prématurés !

**2** La Loi sur l'assurance maladie met l'accent sur le fait que les soins prodigués doivent être économiques. Elle instaure une véritable police sanitaire pouvant mettre en cause :

- ◆ Les traitements;
- ◆ Les prescription du médicament et le coût des thérapies;
- ◆ « Les fournisseurs de soins », instaurant des quotas tant sur le plan de la planification que du nombre de médecins autorisés à exercer;

Elle peut également:

- ◆ Restreindre le nombre de médicaments remboursés.
- ◆ Définir ce qui est remboursé au titre de l'assurance de base ou de l'assurance

complémentaire, que tout un chacun ne peut se payer. Or, la tendance est de restreindre les soins remboursés par l'assurance de base pour les faire basculer dans les assurances complémentaires, instaurant ainsi une véritable médecine à deux vitesses.

◆ En instaurant la carte électronique, le secret médical n'est plus respecté et le ministre de la santé veut actuellement instaurer un système d'assurance à deux vitesses selon le type de pathologie : chronique ou aiguë.

Actuellement le Conseil fédéral exige le financement des hôpitaux sur le principe du remboursement à l'acte ou du remboursement forfaitaire par type de pathologie. Cette politique ne tient plus compte de la réalité globale du patient et des complications possibles selon son histoire médicale, son âge etc. Elle aboutit à l'étranglement financier des hôpitaux qui, soumis à un financement sur le modèle de l'entreprise, se voient contraints d'emprunter, voire de fermer des lits quand le budget ne suit pas...

Ainsi, dans le seul canton de Genève le gouvernement vient de décider la fermeture de 3 services de psychiatrie et 1 de

psycho-gériatrie, la réforme de plusieurs services de psychiatrie ambulatoire.

**3** La politique de privatisation a également un impact sur la terminologie : dans le secteur des soins, les personnels ne sont plus autorisés à parler de patient, mais de client. Ce qui permet entre autre de casser l'aspect relationnel du soin et d'introduire des critères de productivité très semblable à ce qui se fait dans les entreprises classiques.

Cette tendance a eu pour corollaire l'apparition massive de maltraitance aux patients chroniques soit en gériatrie soit en psychiatrie. C'est également le but de notre délégation que d'aborder cette question, puisque en droit suisse le devoir de fidélité à l'employeur prime sur le devoir de dénoncer les maltraitances, et que notre syndicat doit s'occuper régulièrement de personnes licenciées pour avoir dénoncé des actes y compris d'ordre pénal.

**Antonio Herranz**

<sup>1</sup> Ce qui ne veut pas dire qu'en Suisse alémanique il ne se passe rien, mais ici la planification hospitalière est une compétence cantonale et peu de personnes ont une vision d'ensemble sur le plan national.

TRIBUNE

### Politique sanitaire incohérente

**L'**augmentation du nombre de personnes âgées ne justifie pas le soi-disant besoin de lits d'EMS. Le vieillissement de la population était connu depuis longtemps lorsqu'en 1997, l'Etat voulait fermer 700 lits d'EMS<sup>1</sup>. En 10 ans, il n'y a pas eu de révolution dans les prévisions démographiques. Cependant, on nous dit qu'il est urgent de dépenser 600 millions pour construire 600 lits d'EMS<sup>2</sup>.

L'explication de ce revirement se trouve en partie dans la politique générale de rationnement des soins.

De 1990 à 1998, notre canton a

supprimé 800 lits d'hôpitaux. Il y a encore eu des changements de mission : des lits de soins aigus sont devenus des lits d'EMS. En 2001, le CHUV a fermé la moitié des salles d'opération.

Aujourd'hui, la sous-capacité hospitalière est générale : service des urgences engorgé, pénurie de lits dans les différents services, partout des listes d'attente qui affectent toute la population<sup>3</sup>.

On réduit sans cesse la durée des séjours à l'hôpital. Pour les patients âgés cela veut dire placement d'urgence en EMS. On fait semblant d'ignorer que les

EMS n'ont ni les équipements ni le personnel nécessaire pour fournir les soins aigus ou de réadaptation (pas d'infirmière la nuit).

Mais parallèlement à ce rationnement des soins censé rapporter des économies, on envoie aussi en EMS des personnes qui pourraient rester à domicile.

Pourtant, le maintien à domicile revient à 70% du coût d'un placement en EMS<sup>4</sup>.

Les CMS, principaux fournisseurs de soins à domicile, « sont amenés à refuser certaines prises en charge, non pas par rapport aux besoins et au

Canton de Neuchâtel: offensive contre la santé publique

## 500 travailleurs de la santé manifestent au Château

◆ *Mardi 27 mars, 500 travailleurs du secteur de la santé ont manifesté à l'appel du SSP (syndicat suisse des services publics) devant le Château, siège du Conseil d'Etat, au moment où se tenait la séance du Grand-Conseil.*

Les manifestants ont déposé une « motion populaire » contresignée par plus de 3000 citoyens qui exigent que le salaire brut 2007 indexé « ne subisse aucune diminution par rapport au salaire brut 2006 ». Par cette motion, les signataires demandent au Conseil d'Etat et au Grand-Conseil de débloquer les fonds nécessaires. Il faut savoir que le refus du Conseil d'Etat de débloquer une enveloppe promise de 10 millions de francs a eu comme conséquence des baisses de salaires qui se montent à plusieurs centaines de francs.

On se rappelle qu'en janvier dernier, 3000 personnes avaient manifesté et 15'000 avaient signé une pétition à La Chaux-de-Fonds contre la fermeture du service de pédiatrie. Au même moment, ils étaient 1000 à manifester à Couvet et 6000 à signer une pétition contre le dé-

mantèlement de l'hôpital régional du Val-de-Travers.

Des syndicalistes de la santé de différents cantons et en particulier du canton de Neuchâtel ont signé un appel européen par lequel ils dénoncent la politique de l'Union européenne de destruction des systèmes de santé : « La combinaison des critères de Maastricht avec l'Europe des régions entraîne partout la privatisation des hôpitaux. Nous trompons quand nous affirmons que la politique accélérée de réduction des dépenses de santé, de privatisation des hôpitaux est étroitement reliée à la mise en oeuvre de la politique de régionalisation impulsée par Bruxelles? L'Union européenne ne charge-t-elle pas chaque Autonomie en Espagne, chaque Land en Allemagne, chaque Région en Italie ou en France de respecter strictement les règles du Pacte de stabilité et de faire passer par tous les moyens le déficit public en dessous des 3 % du PIB fixés par Maastricht ? N'est-ce pas la traduction de l'article 104 du traité de Maastricht qui stipule que « les Etats membres évitent les déficits publics (...). On entend par public ce qui est relatif au gouvernement général,

c'est-à-dire les administrations centrales, les autorités régionales ou locales et les fonds de sécurité sociale»? N'a-t-on pas là l'explication de l'accélération de la vente des hôpitaux par les régions, de la multiplication des « partenariats public-privé », comme de la réduction des remboursements aux malades par tous les systèmes de sécurité sociale?

### Les critères de Maastricht ?

Le mécanisme de frein à l'endettement et aux dépenses est-il autre chose que la forme neuchâteloise du mécanisme budgétaire institué par les critères de convergences du traité de Maastricht ? Le traité fixe la limite du déficit à 3% du PIB, « le frein aux dépenses » à 3% et ensuite à 2% du budget. La manière de calculer les limites du déficit ne sont certes pas les mêmes. L'UE prévoit des amendes, « le frein aux dépenses » exige une majorité qualifiée des 3/5<sup>e</sup> du Parlement pour déroger..., les formes ne sont pas tout à fait les mêmes, mais le but est le même : Les baisses de salaires contre lesquelles le personnel s'est mobilisé le 27 mars ont comme cause la volonté du Conseil d'Etat de ré-

duire de 28 millions les dépenses de santé, afin de respecter les limites du « frein aux dépenses ».

La régionalisation ? La vente des hôpitaux par les régions ? Là aussi les formes diffèrent. Dans le canton de Neuchâtel, les hôpitaux étaient communaux. La régionalisation a pris la forme de l'EHM, Etablissement hospitalier multi-sites. Le canton a obligé les communes à vendre leurs hôpitaux, qui ont été regroupés dans une structure indépendante de l'Etat et gérée par un conseil d'administration. Résultat ? Fermeture de la pédiatrie à La Chaux-de-Fonds ; menace de suppression de services à l'Hôpital de Couvet liées à la pression pour imposer la fusion aux communes du Val-de-Travers.

La politique d'intégration et d'adhésion à l'UE préconisée par les autorités du canton de Neuchâtel produit les mêmes effets à Neuchâtel que dans le reste de l'Europe. Ainsi, la bataille engagée par le personnel et par la population du canton de Neuchâtel va-t-elle dans le même sens que celles engagées par les travailleurs et les habitants des différents pays d'Europe.

Michel Gindrat

## Politique sanitaire incohérente

projet de la personne ou de son entourage, mais par rapport aux ressources disponibles. »<sup>5</sup>

En mars 2005, le Conseil d'Etat, répond au postulat de Mme la Députée Mireille Aubert qui souhaitait le développement des soins à domicile : « la réponse est largement dictée par l'état des finances cantonales qui ne permettent pas des dépenses additionnelles pour augmenter les prestations existantes. ». C'est-à-dire que l'Etat préfère donner plus d'argent pour un placement en EMS plutôt que de développer les soins à domicile, qui permettraient d'éviter ce placement et

qui coûteraient moins cher. Le comble de l'incohérence, c'est que l'Etat fait payer au contribuable un supplément de frais de soins de 70 millions par année pour les EMS, alors que la totalité des soins devrait être payée par les assureurs<sup>6</sup>.

Évidemment, les assureurs-maladie ne doivent pas payer pour des prestations théoriques fournies par du personnel fictif. La couverture totale par l'assurance maladie des coûts des soins des EMS est subordonnée à la présentation d'une comptabilité analytique qui permette de savoir ce qui a réellement été dépensé pour les

soins<sup>7</sup>. Les modalités de cette comptabilité sont décrites dans une ordonnance fédérale<sup>8</sup>. Mais l'Etat de Vaud n'exige pas son application des EMS qu'il subventionne.

En résumé :

L'Etat organise la pénurie de lits d'hôpitaux et refuse de renforcer le maintien à domicile, parce que, soi-disant, il n'en a pas les moyens.

L'Etat préfère nous faire payer 70 millions par an plutôt que d'exiger que les EMS tiennent une comptabilité analytique.

L'Etat a décidé de subventionner la construction de 600 lits d'EMS pour la modique somme

de 600 millions.

Il est grand temps que l'Etat adopte une politique sanitaire conforme aux besoins et aux attentes de la population : qu'il rouvre des lits d'hôpital, renforce l'aide au maintien à domicile et qu'il subventionne moins de lits d'EMS, mais adaptés aux cas plus lourds.

Résid'EMS

1 Rapport NOPS, 6.1997

2 24H, 4.2.2003

3 24H, 23.2.2006 et 2.3.2006

4 CEP, 30.1.2001, 8.2.1 p. 48

5 CORES, 14.6.2005.

6 Art. 25 LAMal et 7 OPAS.

7 art. 49, 6ème al. LAMal

8 OCP, entrée en vigueur le 1.1.2003

Délégation à Bruxelles

## «Il faut immédiatement stopper dans toute l'Europe la destruction accélérée des systèmes de santé»

◆ Une délégation est reçue le lundi 2 avril par les représentants de la commission européenne. Elle sera mandatée

par la rencontre européenne du 31 mars, réunie autour de l'appel de 688 médecins, hospitaliers et syndicalistes de toute l'Europe "Il faut immédiatement stopper dans toute l'Europe la destruction accélérée de tous les systèmes de santé publique".

L'appel a recueilli 688 signatures dans 17 pays : 84 en Allemagne, 12 en Autriche, 28 en Belgique, 35 au Danemark, 46 en Espagne, 143 en France, 36 en Grande-Bretagne, 3 en Hongrie, 1 en Suède, 21 en Italie, 13 au Portugal, 23 en Roumanie, 17 en Suisse, 1 en Slovaquie, 1 en Tchéquie, 1 en Ukraine et 223 en Turquie.

L'appel européen a été publié dans le numéro 217 d'Informations internationales.

Pour vous le procurer vous pouvez écrire à l'UCPO (info@ucpo.ch)

### Italie

◆ Le 13 mars, à Turin, s'est tenu une réunion-débat organisée par les initiateurs de l'Appel européen pour la défense de la santé publique. La réunion était convoquée pour préparer la délégation italienne qui se rendra à Bruxelles.

Vingt-deux personnes ont participé à cette réunion. La discussion a été introduite par Fulvio Aurora, vice-président de Médecine démocratique et responsable national de la santé pour le Parti de la refondation communiste, par Rossana Becarelli, directrice dans l'administration hospitalière de Turin, par Terry Silvestrini, conseiller communal, élu indépendant sur la liste du Parti de la refondation communiste et responsable de la commission sur les services sociaux, et par Lorenzo Valardo, coordinateur en Italie de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples. Voici des extraits de la discussion.

Fulvio Aurora a souligné combien l'Union européenne met en avant le système mixte «pu-

blic-privé » avec une logique qui signifie en réalité que « le public paie, le privé réalise les profits ». Pour cette raison, il a confirmé son soutien, mais aussi celui de Médecine démocratique, à la délégation à Bruxelles. Il a ensuite soulevé le problème de ce qui se fait dans le Piémont et de la politique mise en avant en Lombardie, qui pourrait être considérée comme une région «pilote» dans la destruction de la santé publique

Rossana Becarelli a souligné les énormes intérêts économiques en jeu dans le secteur de la santé, intérêts ne visant pas à guérir, mais à faire des profits, à vendre la médecine, à ouvrir des centres privés. Malheureusement, cette politique de privatisation est déjà là, et elle se poursuit encore avec le centre-gauche et aussi ici dans le Piémont, où, par ailleurs, le conseiller régional de la santé est membre du Parti de la refondation communiste (...). Terry Silvestrini, a raconté comment les six résidences pour personnes âgées de Turin (qui coûtent 25 millions d'euros) sont aujourd'hui menacées et pourquoi il faudrait se battre contre cela. « Il faut se battre pour exiger des droits qui peuvent être garantis exclusivement par l'Etat, parce que, si

ceux-ci sont laissés à la charge de la commune et si le financement est retiré, ils seront liquidés à la fin (...) »

Une infirmière a dénoncé les conditions de travail et de soins auxquelles elle est confrontée : « Déjà, nous sommes obligés de dire très souvent aux malades d'apporter leurs médicaments, alors qu'en même temps, les dirigeants vont payer des sommes énormes pour décider de choses inutiles ou pour faire des projets d'objectifs visant à faire des restrictions, privatiser, détruire. »

Un infirmier a dit : « Le problème des listes d'attente pourrait être résolu demain, mais ils veulent les maintenir pour obliger les gens à aller dans le privé (...). S'ils mettent le ticket à 10 euros, et c'est souvent plus élevé, les gens qui ont une priorité — manger — ne vont pas aller se soigner, parce que, pour beaucoup, aujourd'hui, c'est cela, la question. »

Une autre infirmière a expliqué : « (...) Comment peut-on accepter qu'une personne avec une tumeur déclarée, grave, qui a besoin d'exams et d'interventions urgentes, obtienne un rendez-vous au bout de 40 jours ? »

Guido Montanari a souligné :

### Turquie

*Les changements structurels de la politique de santé, en application des diktats de Bruxelles*

La première étape a été le transfert de l'Institut d'assurances sociales (IAS) vers le ministère de la Santé (...). Les fonctions de l'IAS étaient précédemment allouées à différentes institutions de la sécurité sociale. L'IAS était une institution qui délivrait des services à prix réduits à un très grand nombre de gens. L'IAS délivrait des médicaments à des ouvriers. Ce rôle de l'IAS était l'obstacle majeur à la commercialisation des services sanitaires, tant du point de vue pratique que du

« Souvent, on oublie que la santé est une conquête, une conquête des travailleurs et une conquête du progrès. S'attaquer à la santé fait partie de choix politiques bien précis, fait partie d'une attaque générale contre toute une série de principes et de droits qui sont inscrits dans notre Constitution, et que l'Union européenne et le projet de Constitution européenne nient et ont l'intention de détruire. »

Lorenzo Valardo a relevé un aspect : « Personne ne le dit, personne n'explique que la santé publique est interdite par les directives de l'Union européenne, et cela depuis le traité de Maastricht, et depuis, avec toutes les directives. Ce n'est pas seulement le fait des restrictions, mais c'est en raison de la substitution des "services d'intérêt général" à tous les services publics, présentés par l'Union européenne elle-même comme étant des services "qui n'ont rien à voir avec les actuels services publics, qui doivent correspondre aux règles du privé" (...). Comment peut-on sauver la santé publique si on ne rejette pas les directives de l'Union européenne ? »

Informations internationales

point de vue légal. Le transfert de l'IAS vers le ministère de la Santé a ouvert de façon indirecte la voie à une privatisation rapide du secteur de la santé. La deuxième étape de la réforme a été l'introduction d'un système de performances basé sur la rémunération dans tous les services attachés au ministère de la Santé. Les médecins reçoivent des points pour services fournis et les performances de chaque médecin sont évaluées en fonction de ces points. Cette pratique, qui va complètement à l'encontre du principe des soins médicaux, affaiblit la solidarité entre les travailleurs de la santé et donne lieu à une situation éthiquement contestable(...)

## «Il faut rompre avec l'Union européenne !»

◆ **Gérard SCHIVARDI, maire de Mailhac et conseiller général de l'Aude est candidat des maires à l'élection présidentielle, soutenu par le Parti des travailleurs. Avec son comité de soutien, et fort désormais de 554 parrainages, il a rédigé le « Manifeste pour la rupture avec l'Union européenne, pour la reconquête de la démocratie politique et sociale » soumis à signature. Nous en reproduisons des extraits ci-dessous. On peut se procurer l'appel complet auprès de l'UCPO (info@ucpo.ch)**

La nécessité de cette rupture se fait sentir chaque jour. Tout le monde est saisi d'angoisse devant le démantèlement de EADS et la suppression de dix mille emplois qui en découle. Quelle autre solution y a-t-il que celle de renationaliser Airbus pour faire face à cette catastrophe ? Et les faits sont là. Pour mettre en œuvre cette mesure simple de sauvegarde de l'industrie et des emplois, il faut rompre avec le traité de Maastricht qui, dans son article 88, exige que, chaque fois qu'un Etat aide financièrement une entreprise, des mesures de rentabilité et de licenciement soient prises. Oui, l'urgence de la rupture avec l'Union européenne est vitale. Si les intérêts du peuple l'exigent, un traité peut être défait. Le traité de Maastricht peut et doit être abrogé. Il est possible de construire une Europe des peuples libres et des nations souveraines. (...)

### La majorité de nos concitoyens a voté non au traité constitutionnel le 29 mai 2005

Nous affirmons solennellement : répondre à l'aspiration qui s'est exprimée de façon majoritaire le 29 mai 2005 exige d'agir pour la rupture avec l'Union européenne, sa Commission de Bruxelles, sa Banque centrale européenne et son prétendu Parlement. Tel est le sens de ce Manifeste. Face à Bruxelles, la candidature des maires est celle de la défense des 36 000 communes héritée de la Révolution française. Les maires sont les élus du suffrage universel. Leur mandat ne vient pas de Bruxelles ni des gouverne-

ments de la Ve République qui se sont entièrement soumis aux directives de l'Union européenne. Leur mandat vient de la population qui leur demande de la défendre et d'améliorer son sort.

Ce mandat commande de défendre l'école, le bureau de poste, la circonscription d'Equipement, la maternité de proximité, la viticulture, le commerce, l'artisanat et l'industrie. C'est pour cela que les 36 000 communes sont insupportables à l'Union européenne, organisme supranational, d'ordre totalitaire, qui entend que ses directives soient appliquées sans discussion. Mais le peuple ne l'entend pas ainsi. La victoire du vote non à la Constitution européenne le démontre.

A tous ceux qui ont voulu et qui veulent étouffer la voix de la candidature de Gérard Schivardi soutenue par le Parti des travailleurs, nous disons : Vous croyez que les maires ont oublié leur vote du 29 mai 2005 ?

Vous croyez que les ouvriers confrontés aux licenciements ont oublié leur vote ?

Vous croyez que les agriculteurs, les viticulteurs ont oublié leur vote ?

Vous croyez que les employés d'Alcatel ont oublié leur vote, que les salariés confrontés à la privatisation de la poste, de l'EDF, de la SNCF ont oublié leur vote ?

Vous croyez que les instituteurs et les parents d'élèves qui luttent contre les fermetures de classe alors qu'il y a encore plus d'élèves cette année que les années passées, vont s'incliner ?

Vous croyez qu'ils ne font pas

le lien avec le pacte de stabilité qui réduit toutes les dépenses publiques ?

Vous croyez que tous ceux qui sont confrontés aux difficultés d'hospitalisation, aux fermetures de maternités, aux dépenses sans cesse accrues pour pouvoir se soigner ne font pas le lien avec les directives de l'Union européenne visant à diminuer les dépenses de santé ?

### (...) Une issue existe

Dans cette élection présidentielle, un candidat s'engage dans la voie de la rupture avec l'Union européenne. Ce pas en avant doit être soutenu, il va l'être par des milliers et des dizaines de milliers d'ouvriers, paysans, jeunes, chômeurs, hommes et femmes de tout le pays qui vont se rassembler autour de ce Manifeste. Ce pas en avant en appelle d'autres. L'exigence de la rupture avec l'Union européenne se trouvera également posée dans les élections législatives. Car il faudra bien qu'il y ait dans ce pays une Assemblée constituante qui, déclarant sa souveraineté, s'émancipe du cadre de l'Union européenne pour pouvoir prendre les mesures d'urgence que la situation de crise impose. Là est l'issue.

(...) Nous faisons nôtre cette déclaration d'un maire de la Meuse :

« Le plus insupportable, c'est d'assister au démantèlement des services publics, à la disparition de nos commerces, de nos activités artisanales et de nos entreprises sans pouvoir nous y opposer.

Nous sommes contraints de voir mourir nos villages, au nom de je ne sais quelle "rentabilité économique" inventée par l'Union européenne. Comme si l'autorisation de vivre appartenait au monde de l'économie, comme si tout devait se traduire en termes de profit.

Quel monde construit-on à nos enfants ? Dès le plus jeune

âge, on va les obliger à quitter leur village pour aller à l'école, comme si on les préparait déjà à leur future délocalisation professionnelle.

L'Etat doit reprendre le contrôle des services publics et des anciens monopoles qui lui appartenaient, soutenir l'économie rurale et nationale sans se faire imposer des contingents économiques et sociaux par les textes et règlements de l'Union européenne, qui n'est pas encore et ne doit pas devenir supranationale. (...)

Nous démontrerons ainsi que nous pouvons résister tout en étant une véritable force de proposition pour une société meilleure, garante des droits de l'homme, de la valeur du travail, de la culture, de la vie. »

C'est exactement ce que nous voulons faire : « Forger le fer de lance des revendications du peuple. »

### Groupons-nous, ouvriers, paysans, jeunes, salariés, chômeurs. Ne comptons que sur nos propres forces !

- Contre le boycott qui frappe la candidature des maires, soutenue par le Parti des travailleurs

- Pour le respect de la liberté d'expression

- Pour la reconquête de la démocratie politique et sociale

- Pour la (re)nationalisation de l'industrie, d'EDF-GDF, de la SNCF, de La Poste et des services publics

- Pour la défense des 36 000 communes

- Pour la défense de la République, une, indivisible et laïque

- Pour la rupture avec l'Union européenne

- Pour l'Assemblée constituante souveraine s'émancipant du carcan du traité de Maastricht

- Pour l'union libre et fraternelle des peuples et des nations d'Europe